



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

**Comité National des Interprofessions
des Vins à Appellation d'Origine**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2012
Comité National des Interprofessions des Vins à Appellation
d'Origine
12, rue Sainte-Anne - 75001 Paris
Ce rapport contient 13 pages
Référence : BPAU/EKER



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Comité National des Interprofessions des Vins à Appellation d'Origine

Siège social : 12, rue Sainte-Anne - 75001 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels du COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Comité à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations financières données, étant fait observer que le rapport du trésorier sur la situation financière et les comptes annuels est fait verbalement lors de l'Assemblée Générale.

Paris La Défense, le 11 juin 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Bernard Raulet
Associé

COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

En Euros

ACTIF	31 décembre 2012	31 décembre 2011
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Dépôt de garantie loyer	10 707	10 707
Titres de participation SOPEXA (note 2)	1 525	1 525
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES (a)	12 232	12 232
ACTIF CIRCULANT		
Créances des adhérents (note 3.1)	264 249	218 651
Provisions sur créances douteuses (note 3.2)	-22 562	-10 227
Fournisseurs - acomptes avancés	0	6 307
Subventions à recevoir (note 3.3)	187 146	189 854
TVA déductible et crédit de TVA	2 842	37 074
Facture à établir et rbt de frais à recevoir	5 159	2 137
Valeurs mobilières de placements - SICAV Trésorerie (note 4)	22 356	22 356
DISPONIBILITES	388 325	496 040
Dont compte sur livret		
TOTAL ACTIF CIRCULANT (b)	847 516	962 192
Créances sociales (c)	4 619	120
Charges constatées d'avance (note 8)(d)	25 552	4 695
Produits à recevoir CNAOC (e)		3 155
TOTAL DE L'ACTIF (a) + (b) + (c) + (d) + (e)	889 919	982 394

PASSIF	31 décembre 2012	31 décembre 2011
FONDS PROPRES (note 5)		
Résultats antérieurs mis en réserves	299 800	299 800
Report à nouveau	12 808	810
Excédent (insuffisance) de l'exercice	-1 268	11 997
TOTAL DES FONDS PROPRES (a)	311 339	312 607
PROVISION POUR CHARGES		
Engagements de retraite (note 6)	59 684	53 806
CHARGES A PAYER (note 7)		
Panelis	17 342	121 836
Fonctionnement	38 247	35 495
Actions communes	72 875	27 434
Programme Technique	173 400	201 194
Actions économiques	0	33 907
TOTAL DES CHARGES A PAYER (b)	301 863	419 865
DETTES FISCALES ET SOCIALES (c)	81 292	93 873
Avances de trésorerie (d)	102 243	102 242
Produit constaté d'avance Economie 2013 (e)	33 497	
TOTAL DU PASSIF (a) + (b) + (c) + (d) + (e)	889 919	982 394

COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

En Euros

CHARGES		2012	2011	PRODUITS	
FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT	
Fournitures	2 882	5 082		Cotisations :	
Achat matériel	1 758	12 557		564 020	
Loyers et charges	75 453	69 911			
Rémunérations et charges sociales	328 184	289 597			
Frais de secrétariat / consultation	2 510	4 523			
Frais de déplacement et représentation	77 793	65 698		Produits financiers	
Frais assemblée générale	13 753	13 713		4 385	
Autres frais de gestion	69 316	85 178		Divers produits d'exploitation	
Frais financiers	1 048			1 669	
Indemnités président	13 900	13 495			
Total des charges de fonctionnement (a)	584 097	548 754		570 054	
ACTIONS COMMUNES				ACTIONS COMMUNES	
Relations Franco	73 506	66 454		Contributions	
Relations Union Européenne	79 250	64 505		358 450	
Cotisations CNVS	9 471	9 285			
Cotisations AIDV	250	1 250			
Cotisation CLAA	3 610	3 500			
Autres actions communes	219 403	69 460		Cotisation Vins & Sociétés	
Cotisation Vins & Sociétés	17 222	28 704		30 000	
Stratégie et communication	2 200				
Total des charges "actions communes" (b)	404 912	243 159		388 450	
PROGRAMME COMMUNICATION				PROGRAMME COMMUNICATION	
SIA	270 763			Cotisations SIA	
				Subventions SIA	
Total des charges "programme communication" (c)	270 763	0		312 027	
PANELS ET ACTIONS ETRANGERS				PANELS ET ACTIONS ETRANGERS	
Panels Etrangers USA	0	163 185		Subventions Panel USA	
Panels Suisse	135 298	135 028		Contribution Panel USA	
Monopoles	13 225	13 374		13 959	
Etude Restauration	29 000	59 000		30 152	
CTI	13 971	14 179		14 088	
Euromonitor	20 286	19 320		20 286	
Frais communs	5	550		19 320	
Total des charges "panels et actions étrangers" (d)	211 785	404 636		214 401	
COMMISSION TECHNIQUE				COMMISSION TECHNIQUE	
Programme technique	38 600	115 287		Programme technique appel	
Günomo	0	3 915		14 142	
Biocides	20 606	100 000		Biocides cotisations	
Total des charges "commissions techniques" (e)	59 206	219 182		44 562	
Action Economique	0	56 700		Cotisation action économique	
EXCEDENT (INSUFFISANCE) DE L'EXERCICE				0	
Au titre du budget de fonctionnement	-14 042	9 079			
Au titre des actions communes	-16 482	-23 123			
Au titre des panels étrangers	2 616	4 923			
Au titre du Programme communication	41 264	0			
Au titre du programme technique	-14 644	-13 618			
Au titre de l'action économique	0	13 300			
Excédent (insuffisance) global (g)	-1 268	11 999			
TOTAL DES CHARGES ET DU RESULTAT (a) à (g)	1 529 495	1 484 429		1 529 495	
TOTAL DES PRODUITS (a) à (e)				1 484 429	

COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS
DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE

ANNEXE

31 décembre 2012

NOTE 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes retenus dans l'élaboration des comptes annuels reposent sur ceux définis par le Plan Comptable Général. La comptabilité est tenue en conformité avec les engagements pris par le Comité au cours de l'exercice.

Les programmes d'action font l'objet d'un suivi comptable particulier dans la mesure où ils bénéficient d'un financement spécifique.

Le compte de résultat présente les flux financiers liés aux différentes activités suivies par le Comité au cours de l'exercice dans le cadre de budgets préalablement définis.

Le bilan décrit la situation patrimoniale du Comité au 31 décembre 2012. Les contributions à encaisser en 2013 au titre de l'exercice 2012 sont comptabilisées en produits à recevoir au 31 décembre 2012. Un détail est donné dans la note 3.1.

Les charges restant à payer à cette même date sont présentées sous la rubrique charges à payer dont un détail est présenté dans la note 7.

Les indemnités de fin de carrière dues à l'occasion du départ en retraite des salariés du CNIV aux termes de la convention des vins, cidres, jus de fruits, spiritueux et liqueurs de France sont enregistrées au passif du bilan dans le poste « Provisions pour charges ».

Ces indemnités évaluées suivant la méthode prospective tiennent compte d'un âge de départ en retraite fixé à 62 ans et d'un taux de charges sociales de 45 %.

La note 6 retrace l'évolution des engagements retraite décrits ci-dessus.

NOTE 2 : TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation concernent les actions que le CNIV possède sur la société SOPEXA.

Ils représentent 1% du capital de la société, soit 100 actions d'une valeur nominale de 15,25 €.

Ces titres sont valorisés à leur coût d'achat historique.

NOTE 3 : CREANCES DES ADHERENTS ET PRODUITS A RECEVOIR**3.1 Créances des adhérents :**

Au 31 décembre, chaque organisme reste devoir au titre de ses contributions les sommes suivantes (en Euros) :

	2012	2011
ALSACE		
Suisse 2012	3 842,46	
BERGERAC		
GTI 2012	547,53	
CIBV BORDEAUX		
Technique ANR 2011	12 000,00	19 950,00
Restauration 2S2011	0,00	5 846,05
Actions communes	2 250,00	2 250,00
Action Economique	7 071,65	12 558,00
Action commune 2ème semestre 2012	36 254,99	
Fonctionnement + Actions communes	42 320,25	
BOURGOGNE		
Panel Suisse		1 840,07
Technique ANR Solde à payer		4 505,00
CIVC CHAMPAGNE		
Avoir cotisations ANR 2009 AG 17/07/2009	-18 765,00	-18 765,00
Génome 2009	22 680,00	22 680,00
Action économique		11 302,20
Actions communes compl. 2011	2 025,00	2 025,00
Biocide 2S2011	16 146,00	16 146,00
Panel 2S2011		11 494,16
Panel Suède 2012	89,70	

	2012	2011
CIVC CHAMPAGNE		
Panel Suède et Suisse 2012	3 480,05	
CAHORS		
Fonctionnement+ANR+Actions communes 2011		10 413,93
Biocides 2S2011		2 392,00
Actions économiques 2011		1 674,40
Panel GTI et Restauration 2011		489,88
CORSE		
Vin&sté	374,10	
Fonctionnement	3 639,54	
CIV LANGUEDOC		
Panel restauration+GTI	3 467,45	
Fonctionnement et actions communes	26 141,01	23 261,79
Panel restauration+GTI+Restauration 2S2011		10 134,53
Biocides 2S2011		7 176,00
INTER OC		
Fonctionnement et actions communes	32 477,76	
Panel restauration 2012	3 588,00	
Panel Norvèges		657,80
Technique ANR 3ième programme		3 600,00
Actions économiques 2011		3 767,40
Biocides 2S2011		5 382,00
Action économiques 2012	2 920,81	
CIVP PROVENCE		
Avoir actions communes	-1 479,01	
Monopoles Québec		1 605,03
Cotisation ANR 28/05/2010		5 985,00
Rhone		
Techniques ANR et actions communes		22 678,60
Panel USA, Suisse	4 608,10	4 608,10
Monopoles Québec		1 605,03
ROUSSILLON		
ANR 2012	1 485,00	
Action économique 2012	2 592,27	

	2012	2011
CIV SAVOIE		
Cotisation fonctionnement 2010		1 669,00
CIV SUD OUEST		
Contribution complémentaire 2007	2 863,41	2 863,41
Cotisation ANR		1 600,00
Panel GTI+restauration 2012	495,86	
Panel GTI 2010	179,40	179,40
Actions économiques 2011		1 674,40
INTER LOIRE		
Fonctionnement et actions communes	50 952,82	
Panel Suisse		1 288,25
Biocides 2S2011		10 764,00
Action commune complémentaire		1 350,00
Total des clients au 31 décembre	264 249,15	218 651,43

3.2 Dépréciation des créances anciennes impayées :

	2012	2011
CIVC CHAMPAGNE		
GENOME 2009	-3 273,41	-22 680,00
Biocides 2011	0,00	18 765,00
Actions communes complément	-2 025,00	
CIV BORDEAUX		
ANR 2011	-12 000,00	
Actions communes complément	-2 250,00	
CIV SAVOIE		
Cotisation fonctionnement 2010		-1 669,00
CIV SUD OUEST		
Contribution complémentaire 2007	-2 863,41	-2 863,41
Cotisation ANR 2010		-1 600,00
Panel GTI 2010	-150,00	-179,40
Total provision sur créances anciennes impayées	-22 561,82	-10 226,81

3.3 Subventions à recevoir :

	2012	2011
Panel SUISSE 2012	101 473,53	75 956,25
Panel USA - subvention 2011	85 672,12	85 672,12
Panel restauration 80%	0,00	28 225,60
Total des produits à recevoir au 31 décembre	187 145,65	189 853,97

NOTE 4 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les titres des SICAV de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur d'achat. Les plus ou moins values sont constatées lors de la cession de ces titres.

A la clôture de l'exercice 2012, l'évaluation boursière des 4 actions de la SICAV SOGEMONEVALOR était de 24 098,04 €.

Au 31 décembre 2012, une plus-value latente de 1 741.62 € était constatée sur ce portefeuille.

Au 31 décembre 2011, la plus-value latente était de 1 689 €.

NOTE 5 : FONDS PROPRES

L'évolution des fonds propres au cours de l'exercice est constituée par l'affectation des résultats de l'exercice précédent.

Conformément aux décisions d'affectation de résultat prises par l'Assemblée Générale, ils s'analysent par activité comme suit (en euros) :

(en €.)	<u>Au 01/01/2012</u>		<u>Résultat 2011</u>	<u>Au 31/12/2012</u>	
	<u>Report à nouveau</u>	<u>Réserves</u>		<u>Report à nouveau</u>	<u>Réserves</u>
Fonctionnement AFIVIN Actions communes	-2 011	136 391	-20 044	-22 055	136 391
Projet économique	0	0	13 300	13 300	0
Programme communication	21 622	44 904	0	21 622	44 904
Panels étrangers	7 514	124 036	4 923	12 437	124 036
Technique	-26 314	-5 531	13 817	-12 497	-5 531
Total fonds propres	811	299 800	11 997	12 808	299 800

NOTE 6 : ENGAGEMENTS RETRAITE

La valorisation des indemnités retraite arrêtée au 31 décembre 2012 s'établit à 59 684 euros. L'incidence sur le résultat de l'exercice 2012 est une charge de 5 878 euros.

La charge sur l'exercice 2011 était de 5 548 euros.

<u>Engagements retraite au 01/01/2012</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprise</u>	<u>Engagements retraite au 31/12/2012</u>
-	-	-	-
53 806	5 878		59 684

NOTE 7 : CHARGES A PAYER

L'analyse des charges restant à payer au 31 décembre est la suivante (en Euros) :

NOTE 7 : CHARGES A PAYER

	2012	2011
Fonctionnement	38 247	35 495
Frais de déplacement et réunion	3 725	4 983
Divers frais de fonctionnement	2 778	3 768
Honoraires Commissaire aux comptes et experts comptables	31 744	26 744
Programme technique	173 400	201 194
ANR GENOME	0	0
GENOME - Etudes factures à recevoir	120 200	115 200
GENOME - Etudes Beckman à régler	0	0
Biocides	53 200	85 994
Actions communes	72 875	27 434
Nsa Bastille	718	718
Arcturus UE et France	14 675	22 717
AIDV	500	500
QPC	55 912	0
ECHO	950	3 500
RVI	120	0
Panels	17 342	121 836
Panel USA - IRI	0	78 068
Panel-Conso HD	17 342	35 282
Monopole quebec	0	8 486
Action économiques	0	33 907
Total des charges à payer	301 863	419 865

NOTE 8 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avances, à la clôture de l'exercice, sont les suivantes :

<u>Charges constatées d'avances</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Fonctionnement	1 586,89	694,97
SIA	23 964,04	4 000,00
TOTAL	25 550,93	4 694,97

NOTE 9 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**NOTE 9.1. ENGAGEMENTS RECUS**

Le service de contrôle de la régularité des opérations dans le secteur agricole a effectué un contrôle portant sur les subventions communautaires reçues par le CNIV sur les exercices 2008 et 2009.

Suite à ce contrôle, le 13 octobre 2011, France Agrimer a adressé un courrier au CNIV faisant état d'un risque de demande de remboursement des subventions perçues à hauteur de 113 794 euros.

Il est reproché au CNIV l'absence de comptabilité analytique chez son prestataire, la société IRI France. Ce qui est contesté par le CNIV et la société IRI France qui a communiqué ses comptes analytiques postérieurement au contrôle.

Dans ce contexte, la société IRI France s'est engagée à dédommager le CNIV dans le cas où la demande de France Agrimer serait confirmée à hauteur des versements contestés, soit un montant de 113 794 euros.

NOTE 9.2. DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION (DIF)

Les dépenses engagées au titre du droit individuel à la formation (DIF) constituent une charge de la période et ne donnent lieu à aucun provisionnement.

Le volume d'heures de formation cumulé au 31 décembre de ce dernier exercice correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève à 360 heures.

L'intégralité de ces heures n'a pas donné lieu à demande de la part des salariés et ne fait donc l'objet d'aucune provision.